

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Commune déléguée de Vire

Séance du 18 janvier 2021 à 20h30

Objet :

**ENSEIGNEMENT - RENTRÉE 2021 :
MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 21

Quorum (9) :

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 4

L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze janvier 2021 par Marc ANDREU SABATER, maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Régis PICOT, Marie-Noelle BALLÉ, Philippe MALLÉON, Cindy COIGNARD, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Annie ROSSI, Catherine MADELAINE, Marie-Claire LEMARCHAND, Lucien BAZIN, Marie-Odile MOREL, Jacques COURTEILLE, Françoise FOUBERT, Pascal MARTIN, Jane PIGAULT, Serge COUASNON, Jean-Claude TOULUCH, Maryse DUVAUX, Roselyne DUBOURGUAIS, Denis DATIN.

Excusés, Absents : Eric DUMONT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Melggle GOULHOT qui a donné pouvoir à Marc ANDREU SABATER, Aurélie MASSÉ qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Régine RENAULT qui a donné pouvoir à Maryse DUVAUX

Cindy COIGNARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Contexte :

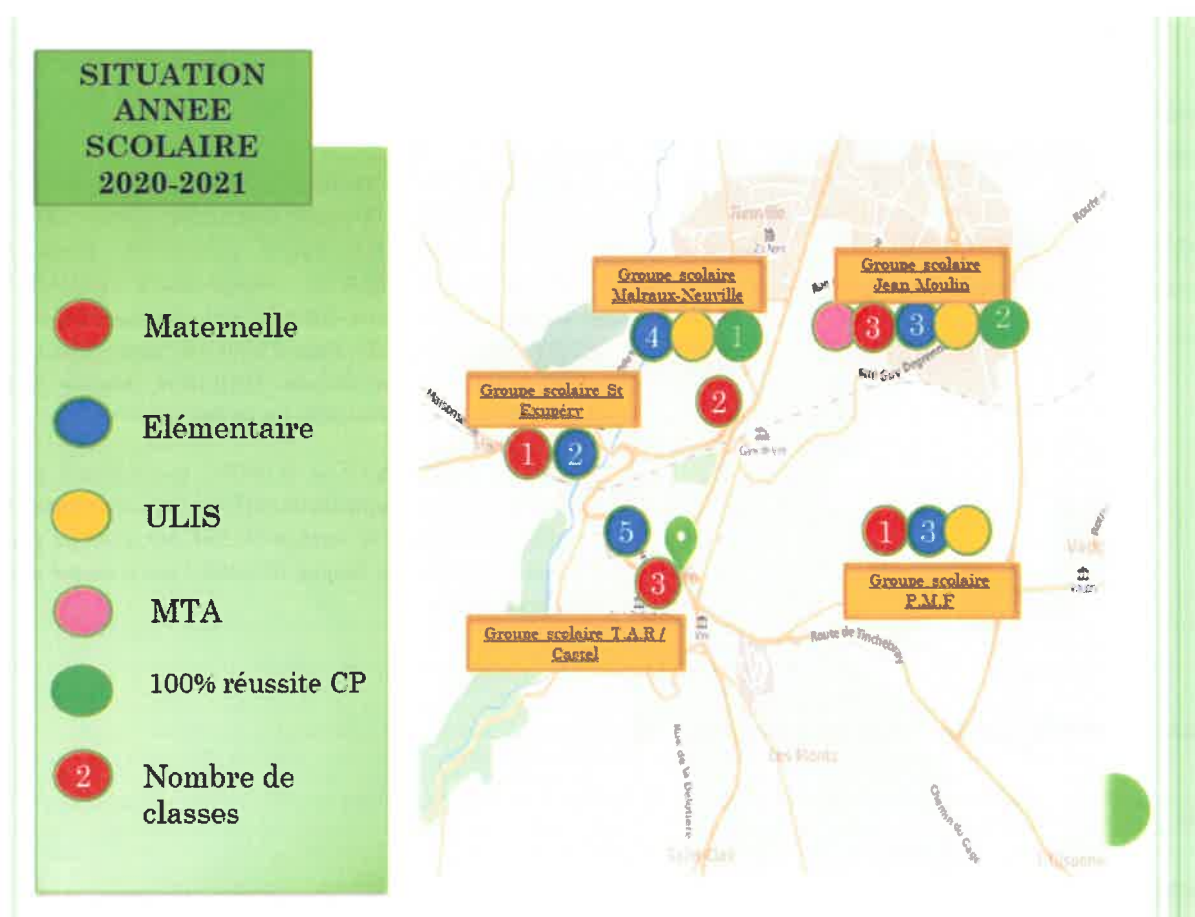
À l'instar de celle observée à l'échelle de l'académie de Caen, avec un nombre d'élèves passé de 137 878 en 2016 à 132 879 en 2020 et une perte de près de 5 000 élèves en 4 ans, l'évolution des effectifs scolaires à Vire Normandie demeure à la baisse ces dernières années.

La commune déléguée de Vire n'échappe pas à cette réalité, avec une démographie scolaire en diminution constante depuis l'an 2000, ainsi qu'en témoigne le relevé suivant :



	2000	2005	2010	2015	2020	2021
Effectifs maternelles	495	467	338	280	234	215
Elèves petite section	146	113	102	88	73	59
Classes maternelles	20	18	15	13	10	10
Effectifs primaires	784	712	648	527	453	432
Elèves CP	145	134	116	88	65	81
Classes primaires	32	30	28	24	19	18
Total élèves	1279	1179	986	807	687	647
Total classes	52	48	43	37	29	28

La commune déléguée de Vire compte aujourd'hui cinq sites scolaires répartis comme suit :



L'évolution des effectifs de ces écoles, telle que décrite dans le tableau ci-dessus, doit amener la collectivité à réfléchir aux modifications susceptibles d'être apportées à sa carte scolaire et décider, dès la rentrée 2021, le regroupement d'écoles.

Après avoir étudié différents scénarii, la municipalité a retenu la fusion des groupes scolaires Malraux et Saint-Exupéry, selon le schéma suivant :



Cette fusion porterait à 142 les effectifs de Malraux, avec une moyenne de 20 élèves pour 7 classes, et à 60 les effectifs de Saint-Exupéry, avec une moyenne de 20 élèves pour 3 classes.

La commune déléguée de Vire organisera un service de navette, en plus du ramassage scolaire dont bénéficient les élèves de Saint-Exupéry, le matin et le soir, ainsi que le mercredi midi, pour emmener les enfants d'une école à l'autre.

Un accompagnateur sera chargé d'accueillir les enfants à l'avant du car. Il assurera la surveillance du groupe d'enfants jusqu'à leur arrivée dans le groupe scolaire. Cette mission pourrait être proposée à l'agent qui n'aurait plus l'entretien du bâtiment du site de Neuville dans son emploi du temps.

Grâce à la navette, la Commune déléguée de Vire peut envisager d'organiser :

- une garderie dans les écoles André Malraux et Saint-Exupéry le matin avant de prendre la navette ;
- un accueil périscolaire le soir après la classe ou le retour de la navette, soit sur chaque site :
 - o une étude surveillée pour les élèves d'élémentaire suivi d'un temps de garderie jusqu'à 18h30 ;
 - o une garderie pour les enfants de maternelle.

Selon leur domicile, les enfants qui prennent la navette pourront être pris en charge, dès la descente du bus, par les animateurs du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire sur les sites André Malraux et Saint-Exupéry. Le maintien d'un CLAS sur chacun des deux sites permettrait de garder le lien avec les parents.

Suivant l'avis favorable de la commission Education Formation du 12 janvier 2021, un avis est demandé au Conseil Communal sur la fusion des groupes scolaires Malraux et Saint-Exupéry, selon le schéma ci-dessus.

Avis du Conseil Communal :

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Voix pour : 13 dont 3 pouvoirs

Voix contre : 8 dont 1 pouvoir



Le Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROJETS
DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Commune déléguée de Vire

Séance du 18 janvier 2021 à 20h30

Objet :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU GOLF DE
VIRE

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 21

Quorum (9) :

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 4

L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du 12 janvier 2021 par Marc ANDEU SABATER, maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Régis PICOT, Marie-Noëlle BALLÉ, Philippe MALLÉON, Cindy COIGNARD, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Annie ROSSI, Catherine MADELAINE, Marie-Claire LEMARCHAND, Lucien BAZIN, Marie-Odile MOREL, Jacques COURTEILLE, Françoise FOUBERT, Pascal MARTIN, Jane PIGAULT, Serge COUASNON, Jean-Claude TOULUCH, Maryse DUVAUX, Roselyne DUBOURGUAIS, Denis DATIN.

Excusés, Absents : Eric DUMONT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Meiggie GOULHOT qui a donné pouvoir à Marc ANDREU SABATER, Aurélie MASSÉ qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Régine RENAULT qui a donné pouvoir à Maryse DUVAUX

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 19 décembre 2020, le conseil municipal de Vire Normandie a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle convention avec l'association sportive du golf de Vire au sujet de l'entretien du golf de la Dathée pour une durée de treize ans et demi.

Aux termes de cette convention, une part fixe de 30% des coûts d'entretien liés au marché passé avec l'entreprise Le Bellaie Service (LBS) est facturée à l'association du golf. Si les résultats annuels de cette dernière le permettent – si le résultat est positif –, une part variable de 20% des coûts d'entretien vient s'y ajouter.



La situation financière de l'association sportive a été particulièrement difficile ces dernières années et ses fonds propres en ont été fortement impactés. Bien que son résultat devrait être excédentaire en 2020, ses dirigeants ont sollicité la collectivité afin que cette part variable soit ramenée à 10% des coûts d'entretien pour un gain de 22 000 €, permettant à l'association de reconstituer ses fonds propres.

Il est ainsi proposé au conseil communal de donner son avis pour modifier par avenant, uniquement pour l'année 2020, la convention liant l'association sportive du golf et la collectivité en conséquence.

Avis du Conseil Communal : Favorable



Le Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROJETS
DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL****Commune déléguée de Vire****Séance du 18 janvier 2021 à 20h30****Objet :****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A VIRE
AVENIR**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 21

Quorum (9) :

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 4

L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze janvier 2021 par Marc ANDREU SABATER, maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Régis PICOT, Marie-Noëlle BALLÉ, Philippe MALLÉON, Cindy COIGNARD, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Annie ROSSI, Catherine MADELAINE, Marie-Claire LEMARCHAND, Lucien BAZIN, Marie-Odile MOREL, Jacques COURTEILLE, Françoise FOUBERT, Pascal MARTIN, Jane PIGAULT, Serge COUASNON, Jean-Claude TOULUCH, Maryse DUVAUX, Roselyne DUBOURGUAIS, Denis DATIN.

Excusés, Absents : Eric DUMONT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Meiggie GOULHOT qui a donné pouvoir à Marc ANDREU SABATER, Aurélie MASSÉ qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Régine RENAULT qui a donné pouvoir à Maryse DUVAUX

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'association Vire Avenir a, tout au long du mois de décembre 2020, proposé de nombreuses animations afin d'inciter un large public à venir faire leurs achats de Noël en centre-ville. Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons et alors que les commerces étaient autorisés à rouvrir à compter du 27 novembre, l'enjeu était particulièrement important cette année et la collectivité se devait de s'engager aux côtés de Vire Avenir pour faire de ces fêtes d'année une réussite.



Il est ainsi proposé au conseil communal de donner son avis pour le versement d'une subvention de 5 000 € au bénéfice de l'association Vire Avenir.

Avis du Conseil Communal : Favorable



Le Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Commune déléguée de Vire
Séance du 18 janvier 2021 à 20h30

Objet :

CADRE DE VIE - CONVENTION UNAF

L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du 12 janvier 2021 par Marc ANDREU SABATER, maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 21

Quorum (9) :

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 4

Présents : Marc ANDREU SABATER, Régis PICOT, Marie-Noëlle BALLÉ, Philippe MALLÉON, Cindy COIGNARD, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Annie ROSSI, Catherine MADELAINE, Marie-Claire LEMARCHAND, Lucien BAZIN, Marie-Odile MOREL, Jacques COURTEILLE, Françoise FOUBERT, Pascal MARTIN, Jane PIGAULT, Serge COUASNON, Jean-Claude TOULUCH, Maryse DUVAUX, Roselyne DUBOURGUAIS, Denis DATIN.

Excusés, Absents : Eric DUMONT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Meiggie GOULHOT qui a donné pouvoir à Marc ANDREU SABATER, Aurélie MASSÉ qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Régine RENAULT qui a donné pouvoir à Maryse DUVAUX

Eric DUMONT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a conduit le Ministère de l'Environnement à prendre position sur les enjeux visant à atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale. Les critères d'écologie et de protection de la biodiversité retenus proposent un nouveau modèle de développement pour les territoires.

Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte introduisent les paramètres de l'excellence et de l'exemplarité dans la démarche de transition énergétique et écologique. Le programme se décline de manière globale, sous la forme d'un nouveau modèle de développement. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires :

La réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement des transports propres, le développement des énergies renouvelables, **la préservation de la biodiversité**, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, **l'éducation à l'environnement**.

Délibération n°2021-01-18/04 du 18 janvier 2021



L'Union Nationale de l'Apiculture Française regroupe aujourd'hui une centaine de syndicats départementaux de métropole et d'outre-mer qui représentent 20 000 apiculteurs, soit environ 500 000 ruches.

Apparue avec les plantes à fleurs, l'abeille existe sur notre planète depuis plus de 80 millions d'années. Aujourd'hui, plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle prépondérant de pollinisateurs.

Ainsi, près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles et près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux...) dépend exclusivement de leur action fécondatrice.

Par ailleurs, le miel, le pollen, la gelée royale, la propolis, le venin, demeurent des produits naturels appréciés par les consommateurs et font l'objet de nombreuses recherches de par le monde pour leurs qualités diététiques et thérapeutiques.

Pourtant, aujourd'hui, après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles et les pollinisateurs sauvages sont menacés en raison de mutations profondes de l'environnement.

Depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année en France.

En 10 ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité en France. De 1995 à 2005, la production nationale a chuté de 30 % et les importations ont triplé.

C'est pourquoi l'UNAF a lancé en 2005 au plan national un programme L'abeille, sentinelle de l'environnement® pour alerter le grand public de cette situation inquiétante et tenter de protéger aussi bien l'abeille que l'apiculture qui en dépend.

Le 19 mai 2016, l'UNAF a conclu une convention cadre de partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargé des Relations Internationales sur le climat, qui précise les actions que l'UNAF s'engage à poursuivre conformément à ses statuts et à sa charte « Abeille, Sentinelle de l'Environnement® » et prévoit les conditions générales dans lesquelles le Ministère de l'Environnement inscrit ces actions dans les démarches engagées par les collectivités et territoires lauréats, dans le cadre du programme national des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte. Ladite convention cadre est annexée aux présentes.

La Commune de Vire Normandie est un TEPCV labellisé le 3 novembre 2016.

Vire Normandie souhaite continuer à développer le programme de ruches sur son territoire et à promouvoir ses activités. Les ruches serviront de support à des projets pédagogiques ayant, entre autres, pour objet la sensibilisation du public au rôle prépondérant des abeilles dans le processus de pollinisation et la prévention de la biodiversité.

Mr Daniel Huet, apiculteur référent, assure le suivi des ruchers déjà installés dans le cadre d'une convention établie entre Vire Normandie et lui, sans intervention de l'ANC. Le nombre d'heures est estimé à 60 heures/an pour 9 ruches (60 x 26 = 1 560,00 €).

L'UNAF s'engage à réaliser les actions de communication et de sensibilisation dans le cadre des APIdays® en concertation avec le partenaire Territoires À Energie Positive pour la Croissance Verte et à conduire ces actions dans le respect de la réglementation communautaire ou nationale en vigueur.

Le partenaire TEPCV versera à l'UNAF une contribution financière qui s'élève à 2 500 euros par an pendant 3 ans.

La contribution financière recouvre des actions de communication, la participation aux Journées Nationales APIdays, le relais sur le site de l'UNAF, les réseaux sociaux, dans la revue Abeille et Fleurs, et le soutien au programme Abeille Sentinelle de l'Environnement dans le cadre des actions de l'UNAF.

Suivant l'avis favorable de la commission cadre de vie, travaux, accessibilité, renouvellement urbain du 11 janvier 2021, un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Avis du Conseil Communal : Favorable

Le Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Commune déléguée de Vire

Séance du 18 janvier 2021 à 20h30

Objet :

**PATRIMOINE - PROGRAMME D'HABITAT LA
MERCERIE : VENTE D'UN LOT A BATIR –
HAMEAU A – LOT 5**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 21

Quorum (9) :

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents : 4

L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du 12 janvier 2021 par Marc ANDREU SABATER, maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Régis PICOT, Marie-Noëlle BALLÉ, Philippe MALLÉON, Cindy COIGNARD, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Annie ROSSI, Catherine MADELAINE, Marie-Claire LEMARCHAND, Lucien BAZIN, Marie-Odile MOREL, Jacques COURTEILLE, Françoise FOUBERT, Pascal MARTIN, Jane PIGAULT, Serge COUASNON, Jean-Claude TOULUCH, Maryse DUVAUX, Roselyne DUBOURGUAIS, Denis DATIN.

Excusés, Absents : Eric DUMONT qui a donné pouvoir à Régis PICOT, Meiggie GOULHOT qui a donné pouvoir à Marc ANDREU SABATER, Aurélie MASSÉ qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Régine RENAULT qui a donné pouvoir à Maryse DUVAUX

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Communal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir du hameau A du quartier de *La Mercerie* et la déclaration préalable relative à la création dudit lotissement a été accordée le 29 mai 2017.

Suite à l'annulation de la réservation du lot 5, ce lot à bâtir a fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

Par conséquent, la délibération du 1^{er} avril 2019 concernant la vente du lot 5 est abrogée.



En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 4 mars 2019, estime la valeur des lots du hameau A entre 13 000 Euros et 17 000 euros (lot 5).

Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- **décider la vente du lot 5 du programme d'habitat de La Mercerie aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,**
- **autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'étude de maître Noël pour le lot 5, notaire à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.**

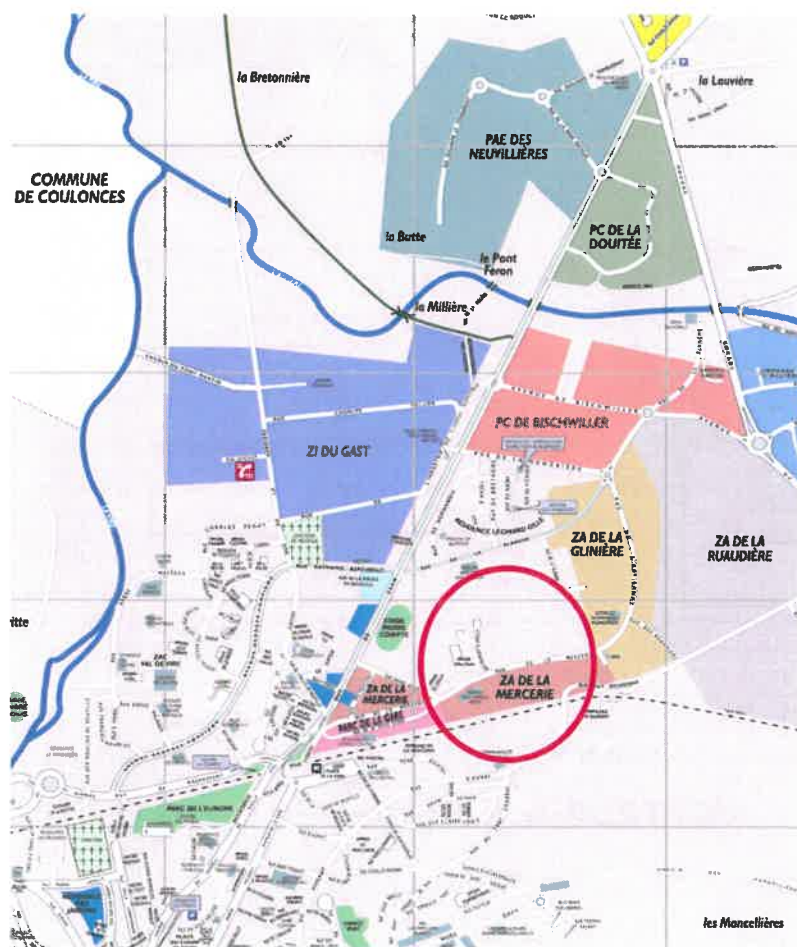
* * *

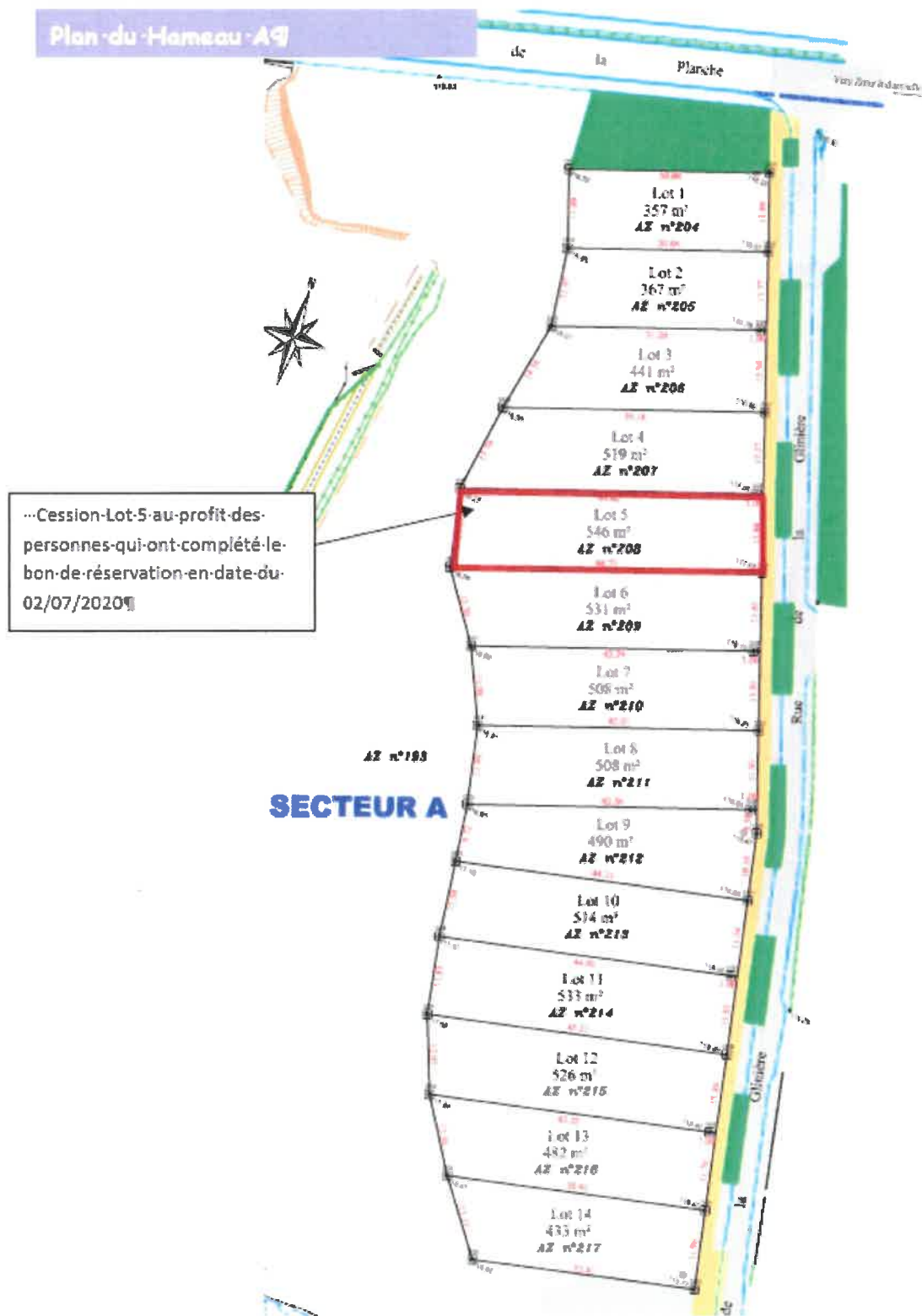
Avis du Conseil Communal : Favorable



Le Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

PLAN DE LOCALISATION





Annexe I

Hameau	N° de lot	Surface ⁽¹⁾	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession ^{(2) (3)}	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction ⁽²⁾	Estimation du Domaine
A	5	546 m ²	AZ n°208	Rue de la La Glinière	16 000 €	Personnes ayant complété le bon de réservation en date du 02/07/2020	Maitre Noël	Entre 13 000 € et 17 000 € (avis du 04.03.2019)

- (1) **Surface définitive** après bornage
- (2) L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.
- (3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Annexe II
ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION D'UN LOT A BATIR


Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale viroise retenue	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	1 mois maximum après la prise d'option d'acquisition	4 mois maximum après la signature du compromis	5 mois maximum après le dépôt du permis de construire	2 mois maximum après l'obtention du permis de construire	6 mois maximum après la signature de l'acte de vente	24 mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente

